

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2025
Délibération n°101

L'An deux mille vingt-cinq, le 18 septembre, à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le 12 septembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; ADISON Franck ; JEANE Virginie ; CHERFILS Jacqueline ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu ;

Absents : VIESSANT Céline ; MOUGIN Rémi ; MOSSO Véronique ; VERNET Laurent

Procurations :

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REFECTION DES PONTS COMMUNAUX

A la suite des opérations de diagnostic et d'avant-projet des ponts « du moulin » et « des gorges » permettant d'identifier les travaux à engager pour garantir la pérennité des ouvrages, il convient d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre afin de lancer la consultation des entreprises et les travaux.

La société SEDOA a remis une offre mutualisée pour les deux ponts à hauteur de 22 130 €HT.

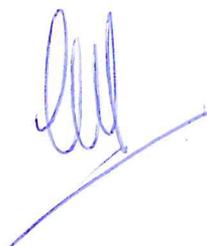
Vu le code de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

Approuve la signature du contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 22 130,00 €HT auprès de la société SEDOA

Autorise madame le Maire ou ses délégués à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

